



**MAIRIE DE NANTERRE**  
Direction des Affaires juridiques des  
Assemblées et de la Commande publique

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine  
Le : 20 OCT. 2023  
et publication ou notification le : 20 OCT. 2023

AR2023-166

**Objet** : Délégation de fonction et de signature accordée à :  
**Madame Mérième FAKED**  
Conseillère municipale déléguée

**LE MAIRE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18, permettant au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu l'élection de Monsieur Raphaël ADAM en qualité de Maire lors du conseil municipal du 19 octobre 2023,

**Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité et des services communaux, il est nécessaire d'accorder une délégation de fonctions à Madame Mérième FAKED, conseillère municipale,

**ARRETE**

**Article 1** : Madame Mérième FAKED, conseillère municipale déléguée, est chargée, sous mon contrôle et ma responsabilité, des questions relevant du Handicap.

**Article 2** : La délégation de fonctions définie à l'article 1 du présent arrêté comprend également délégation de signature des actes, décisions, courriers et tous documents engageant la commune en matière de suivi de l'action municipale en faveur des handicapés dans toutes les politiques publiques.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et à l'intéressée.

Nanterre, le 20 octobre 2023

Le Maire de Nanterre



  
Raphaël ADAM